

Prorogation de la déclaration d'utilité publique de la mise à 2x2 voies de la RN124, entre Toulouse et Auch



Prorogation de la déclaration d'utilité publique de la mise à 2x2 voies de la RN124, entre Toulouse et Auch

Le 14 juillet 2019, le décret prorogeant, pour cinq années supplémentaires, les effets de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN124, entre Auch et Toulouse, a été publié au journal officiel de la République française.

Cette prorogation va permettre de procéder aux acquisitions foncières qui seront nécessaires à la réalisation de la section Gimont-L'Isle-Jourdain.